

2023

DA_130012-Marseille Castellane

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTA	REPRISE	218200	IMM0000702	CYCLOMOTEUR SERIE L5YBWCBA8K1126627	VH1-AU-VEHICULES AUTOMOBILES	01/05/22	1 197	-1 197	-0
	COMPTA	RETOUR	205400	IMM0001858	T30040 Cyber sécurité	LO5-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (7 ans)	01/01/23	360	-88	272
	COMPTA	REPRISE	218340	IN16430459	64304 pc/ecran/impimante/lecte	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	05/03/04	1 607	-1 607	0
	COMPTA	REPRISE	218340	IN16431910	ENS.NEC M1450+LCD17+IMP.HP	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	10/08/07	915	-915	0
	COMPTA	REPRISE	218430	MO26430020	ARMOIRE HAUTE 2 PTES	MO2-ND-PETIT MOBILIER MATERIEL BUREAU moins 1000 €	01/03/02	411	-411	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430004	1 BALISE LIBER-T GEAPARK	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	31/08/07	5 441	-5 441	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430047	COMPLT 2007 BALISE LIBER-T GEA G	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/01/08	400	-400	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU46430405	2 BALISES LIBER T GEA	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	08/01/15	5 900	-5 299	601
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430186	AXIOBOX M3+HMM	OU5-ND-MATERIEL SAE	30/04/12	14 552	-14 552	-0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU56430299	COMPLEMENT BOX	OU5-ND-MATERIEL SAE	30/06/13	2 320	-2 320	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430060	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	OU6-ND-RESEAU TATA	03/02/12	3 436	-3 436	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU66430559	MATERIEL TATA 2016 130012	OU6-ND-RESEAU TATA	01/01/16	729	-729	0
	COMPTA	REPRISE	215400	OU76430035	FIBRE OPTIQUE	OU7-ND-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	06/08/19	1 190	-524	666
	COMPTA	REPRISE	218340	REP6432208	FAC SIMILE Copieur MARSEILLE CASTELLANE	IN2-ND-MATERIEL INFORMATIQUE plus de 3000 Euros	20/01/99	1 110	-1 110	0
	COMPTA	REPRISE	218340	REP6432209	FAC-SIMILE Fax B150 MARSEILLE CASTELLANE	IN2-ND-MATERIEL INFORMATIQUE plus de 3000 Euros	15/02/99	560	-560	0
	COMPTA	REPRISE	218340	REP6432379	INTERDISCOUTN	IN2-ND-MATERIEL INFORMATIQUE plus de 3000 Euros	26/01/01	1 268	-1 268	0
	COMPTA	REPRISE	218200	VH16430089	CYCLOMOTEUR	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	02/06/16	953	-953	0
	COMPTA	REPRISE	218200	VH16430104	MOTOCYCLETTE SERIE L4HKTEJPF6000236	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	09/11/16	3 186	-3 186	0
Sous Total Biens de reprise								45 535	-43 996	1 539
SOC_12625-MEDITERRANEENNE DE STATI	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950005	meuble accueil castellane mrs	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/04	0	0	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950007	CLIMATISATION LOCAL	AME-CO-AMENAGEMENTS	31/10/01	24 544	-24 544	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950008	GESTION PANNEAUX LIBRE COMPLET	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/08	9 176	-9 176	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950009	ANTIDERAPANTACCUEIL CASTELLANE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/11	5 671	-5 671	0
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950013	REPL MEUBLE ACCUEIL AU NORMES PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/04/15	6 145	-5 531	614
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950014	INTERFACE GTC/VIDEO SURVEILLANCE	AME-CO-AMENAGEMENTS	10/07/15	1 410	-1 195	215
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950015	130012 AMENAGEMENTS MISE AUX NORMES PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	30/06/15	12 420	-10 563	1 857
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950018	RAMPE ET PEINTURE PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/15	945	-796	149
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950019	AMENAGEMENT MAIN COURANTES PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/15	2 790	-2 339	451
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950020	CREATION ACCES HANDICAPE PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/15	2 522	-2 134	388
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950022	POSE AU SOL BARRE ANTI DERAPANT PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/15	1 800	-1 505	295
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950023	REMPLACEMENT POMPE ET CUVE	AME-CO-AMENAGEMENTS	29/06/16	4 225	-3 172	1 053
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950024	MODIFICATION BANQUE ACCUEIL	AME-CO-AMENAGEMENTS	30/06/16	1 250	-938	312
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950025	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	24/08/16	20 408	-15 010	5 398
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950026	CABINET DE TOILETTE	AME-CO-AMENAGEMENTS	14/10/16	895	-646	249
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950027	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	20/02/17	2 628	-1 804	824
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950029	REALISATION ENCOFFREMENT	AME-CO-AMENAGEMENTS	20/02/17	1 982	-1 360	621
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950030	AMENAGEMENT BUREAU	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/17	4 963	-3 475	1 488
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950031	PANNEAU EXTERIEUR ET FRONTON	AME-CO-AMENAGEMENTS	26/07/18	1 069	-581	488
	COMPTA	RETOUR	222300	AM19950032	AGRANDISSEMENT COIN REPAS	AME-CO-AMENAGEMENTS	11/02/19	595	-291	304
	COMPTA	RETOUR	222300	AS19950001	SAE 2010 ASCENSEURS CASTELLANE	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	15/12/10	5 597	-3 639	1 958
	COMPTA	RETOUR	222300	AS19950005	MISE EN CONFORMITE ASCENSEUR	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	03/10/16	6 588	-2 387	4 201
	COMPTA	RETOUR	222300	AS29950003	ECLAIRAGE ASCENSEUR	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/01/20	1 719	-295	1 424
	COMPTA	RETOUR	222200	AU19950003	RENOUV DE LA GTC + INSTALLATION	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	01/04/15	22 273	-9 961	12 312
	COMPTA	RETOUR	222300	CL19950001	CLIM BUREAU ET SALLE CONTROLE	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	05/07/11	3 700	-3 700	0
	COMPTA	RETOUR	222300	CL19950003	CLIMATISATION	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	14/10/16	4 446	-3 208	1 238
	COMPTA	RETOUR	222300	DI19950003	FOURNITURE ET POSE SSI CTELE DETEC INCEND	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	01/04/15	7 783	-4 671	3 112
	COMPTA	RETOUR	222300	DI19950004	VITRE PARE FLAMME	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	01/01/18	921	-369	552
	COMPTA	RETOUR	222300	DI19950006	REMISE AUX NORMES COLONNES SECHES	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	05/09/18	7 020	-2 492	4 528
	COMPTA	RETOUR	222300	EL39950003	REMP SOURCE ELEC SECURITE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/03/08	9 525	-9 525	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL39950008	130012 RENOV ECLAIRAGE PARC	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	26/03/12	49 500	-49 500	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL39950010	T73029 MISE EN PLACE SAE ELECT	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/11/13	42 787	-42 787	-0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL3995002	RENOV ECLAIRAGE CASTELANE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	28/08/07	24 438	-24 438	0
	COMPTA	RETOUR	222300	EL3995004	TRAVAUX ELECTRIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/01/16	4 928	-3 943	985
	COMPTA	RETOUR	222300	EL3995006	INSTALLATION BANQUE ACCUEIL	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/08/16	1 996	-1 481	515
	COMPTA	RETOUR	222200	EL59950003	HORLOGES ECONOMIE D ENERGIE	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	15/07/16	3 940	-3 940	0
	COMPTA	RETOUR	222200	EL59950004	FOURNITURES ELECTRIQUES	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	23/08/16	1 030	-1 030	0
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM00000001	Refacturation évolution normative 2019	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/20	21 566	-7 145	14 421
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000016	remplacement portes cabine	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/10/22	84 000	-5 533	78 467
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000018	Refact DIGICODE 2021 T30042 130012	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	79	-16	63
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000019	Refact DIGICODE 2021 T30042 130012	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	1 183	-158	1 025
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000020	Refact DIGICODE 2021 T30042 130012	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	929	-124	805
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000023	Refact digicode 2021	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/22	1 714	-209	1 504
COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000025	Refact DIGICODE 2021 T30042	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/22	2 034	-237	1 798	
COMPTA	RETOUR	221100	IMM0000027	Travaux de génie civil et gros œuvre	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/02/23	49	-3	47	
COMPTA	RETOUR	221100	IMM0000028	Travaux de génie civil et gros œuvre	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/02/23	2 273	-118	2 155	

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	No IMMO	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023	
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000029	audit electrique réf : 2020PR081_AO_021_A	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/03/23	1 365	-214	1 151	
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000030	Peinture et mur BRVE phases 2 et 3	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/06/23	11 185	-491	10 694	
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000031	Refonte plans d'évacuations BRVE	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/06/23	809	-34	775	
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000033	REMPLACEMENT MOTEUR SURPRESSION LOCAUX	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	20/06/23	4 670	-248	4 422	
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000034	NORA -RPT ENREG VIDEO 16VOIES #2	VIDEO-CO-VIDEO	09/06/23	1 265	-89	1 176	
	COMPTA	RETOUR	222300	IMM0000035	Dégraissage des bandes de places au scotch.	MARSOL-CO-MARQUAGE AU SOL VOIRIE	01/11/23	1 450	-73	1 377	
	COMPTA	RETOUR	222200	IMM0000036	Etudes bornes Indigo PACA	BRV7-CO-BORNES DE RECHARGES VEHICULES ELECTRIQUES	01/11/23	1 240	-60	1 180	
	COMPTA	RETOUR	221100	IMM0000038	Travaux supplémentaires IRVE 2022	CONS-CO-CONSTRUCTION	01/12/23	2 843	-14	2 829	
	COMPTA	RETOUR	205400	LO19950001	OFFICE XP	LO4-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (5 ans)	17/09/01	262	-262	0	
	COMPTA	RETOUR	218300	MA19950001	PORTABLES INTRAPARC	MA1-ND-MATERIEL DE BUREAU plus de 1000 € MANAGEMEN	27/11/01	1 000	-1 000	0	
	COMPTA	RETOUR	222300	OJ29950003	unite pilotage up 3 castellane	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	29/04/04	7 310	-7 310	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950004	LECTEUR PIETON CASTELLANE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	16/03/11	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950005	2 BORNES D'ENTREE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/14	13 002	-13 002	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950006	2 BORNES SORTIE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/14	14 650	-14 650	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950007	3 BARRIERES	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/14	11 043	-11 043	-0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950008	3 CAMERAS DE LECTURE DE PLAQUES	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/14	6 836	-6 836	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950009	3 LECTEURS PIETONS	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/14	9 197	-9 197	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950010	2 CAISSES AUTOMATIQUE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/14	33 706	-33 706	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950011	1 CAISSE MANUELLE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/05/14	5 478	-5 478	-0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE19950012	INTEGRATION QR MAT PEAGE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	17 577	-14 064	3 513	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE29950001	suite arret stcc castellane	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	30/09/04	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE29950003_40	PARAMETRAGE CHQ MULTISERV	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/01/06	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE29950004	accaptation carte total castel	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	30/09/04	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE29950006	T30010 MIGRATION FLUX MONETIQUES SOUS IP	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/11/13	3 158	-3 158	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	PE29950008	ADAPTATION BANCAIRE BT13	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	09/11/16	2 151	-2 151	0	
	COMPTA	RETOUR	222300	PF19950001	REMP 10 PORTES PARE FLAMME CAST	PORT-CO-PORTES	23/04/07	23 330	-23 330	-0	
	COMPTA	RETOUR	222300	PF19950004	PORTE PIETONS ENTREE CASTELLANE	PORT-CO-PORTES	01/01/16	2 150	-1 147	1 003	
	COMPTA	RETOUR	222300	PF19950005	PORTE PIETONS ENTREE CANTINI	PORT-CO-PORTES	01/01/16	2 380	-1 270	1 110	
	COMPTA	RETOUR	222300	PF19950006	PORTE PIETONS ENTREE MEDITERRANNE	PORT-CO-PORTES	01/01/16	2 380	-1 270	1 110	
	COMPTA	RETOUR	222300	PF19950007	2 PORTES COUPES FEU	PORT-CO-PORTES	01/01/16	6 980	-3 724	3 256	
	COMPTA	RETOUR	222300	PF19950008	PORTE LOCAL COFFRE	PORT-CO-PORTES	01/01/16	1 589	-848	741	
	COMPTA	RETOUR	222300	PF19950009	PORTE PIETONS	PORT-CO-PORTES	01/01/18	3 810	-1 524	2 286	
	COMPTA	RETOUR	222200	PH19950001	130012 MODULE D'INTERPHONE PEAGE	PHONIE-CO-PHONIE	26/03/12	5 178	-4 062	1 116	
	COMPTA	RETOUR	222200	PH19950002	130012 TELEALARME PHONIE ASCENSEUR	PHONIE-CO-PHONIE	10/07/12	4 478	-3 583	895	
	COMPTA	RETOUR	222200	PH19950007	INTERPHONIE - BUREAU NUMERIQUE	PHONIE-CO-PHONIE	17/03/16	1 975	-1 026	949	
	COMPTA	RETOUR	222300	PI29950002	MISE EN PEINTURE CATELL NIV-1	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	31/08/05	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222300	PI29950003	PEINT NIV-2 CASTELLANE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	31/07/07	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222300	PI29950010	RENOV PEINTURE NIV -1 ET -2	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/12/14	82 000	-51 074	30 926	
	COMPTA	RETOUR	222300	PI29950011	RENOV PEINTURE BUREAU	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/04/15	4 000	-2 401	1 599	
	COMPTA	RETOUR	222300	PI29950012	130012 PEINTURE NIV -4 ET -5	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	28/08/15	82 337	-45 811	36 526	
	COMPTA	RETOUR	222200	PO19950001	POMPE PUISSARD FOSSE ASCENSEUR	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	15/03/17	2 356	-2 002	354	
	COMPTA	RETOUR	222300	REP9950001	Travaux Parking CANTINI	AME-CO-AMENAGEMENTS	25/04/95	10 588	-10 588	0	
	COMPTA	RETOUR	221100	REP9950003	CANTINI	CON-CO-CONCESSIONS	01/01/94	12 550 295	-7 858 266	4 692 028	
	COMPTA	RETOUR	222300	SG19950001	SYSTEME DE GUIDAGE A LA PLACE	SGUIDE-CO-SYSTEME DE GUIDAGE A LA PLACE	24/01/18	18 020	-10 701	7 319	
	COMPTA	RETOUR	222300	SI19950001	INST PANNEAUX SIGNALETIQUES CAST	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/01/07	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222300	SI19950002	REFECTION SIGNAL ET DIRECTIONNELLE PIETON	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/06/14	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222300	SI19950003	SIGNALISATION DYNAMIQUE ENTRÉE PARKING	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/06/14	3 986	-3 969	17	
	COMPTA	RETOUR	222300	SI19950005	SIGNALISATION ESCALIERS PMR	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/04/15	9 105	-8 032	1 073	
	COMPTA	RETOUR	222300	SI19950006	PANNEAUX DE SIGNALISATION	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	11/03/19	2 270	-1 092	1 178	
	COMPTA	RETOUR	222300	SI39950002	MARQUE INDIGO	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/01/16	4 269	-4 269	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	SO19950001	SONORISATION PARC CASTELLANE	SONO-CO-SONORISATION	29/05/06	11 700	-11 700	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	TR19950002	INSTALLATION GTC CASTELANNE	TRANSM-CO-TRANSMETTEUR	20/05/05	0	0	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	TR19950003	TRAVAUX RADIO CONTINUE	TRANSM-CO-TRANSMETTEUR	25/01/17	13 810	-9 577	4 233	
	COMPTA	RETOUR	221100	VE19950001	REMPLECT MOTEUR EXTRACTION N-2	VENTIL-CO-VENTILATION	05/03/19	13 880	-3 047	10 833	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI19950006	tx video surveillance castella	VIDEO-CO-VIDEO	20/04/04	8 949	-8 949	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI19950008	MATRICE VIDEO	VIDEO-CO-VIDEO	31/10/01	1 142	-1 142	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI19950009	RENOV VIDEO SURV CASTELANNE	VIDEO-CO-VIDEO	01/01/08	19 000	-19 000	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI19950011	130012 CAMERA (VIDEO SURVEILLANCE)	VIDEO-CO-VIDEO	18/02/13	1 828	-1 828	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI19950013	INSTALLATION VIDEO	VIDEO-CO-VIDEO	01/01/17	13 663	-11 956	1 707	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI19950014	VIDEOSURVEILLANCE	VIDEO-CO-VIDEO	29/08/18	3 024	-2 019	1 005	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI29950003/2	intraparc prefecture/castellan	VIDEO-CO-VIDEO	05/03/03	4 354	-4 354	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI29950004	SOLDE INTRAPARC CASTELLANE	VIDEO-CO-VIDEO	04/12/02	2 935	-2 935	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI29950005	SOLDE INTRAPAC CASTELLANE	VIDEO-CO-VIDEO	04/12/02	285	-285	0	
	COMPTA	RETOUR	222200	VI29950010	SYSTEME INTRAPARC CANT	VIDEO-CO-VIDEO	31/10/01	11 739	-11 739	0	
	Sous Total Biens de retour								13 497 435	-8 523 235	4 974 199
	TOTAL MARSEILLE Castellane								13 542 969	-8 567 231	4 975 738

2023

DA_130010-Marseille Préfecture

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
SOC_10595-INDIGO PARK	COMPTE	REPRISE	215400	REMPLACEMENT D UN ONDULEUR 6KVA	MATELEC-AU-MATERIEL ELECTRIQUE	13/08/13	3 830	-3 830	0
	COMPTE	REPRISE	215400	Antenne LiberT+pose parc 130010 Mars.Préf.T30004	OU4-CO-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	01/08/22	8 215	-2 312	5 903
	COMPTE	RETOUR	205400	T30040 Cyber sécurité	LO5-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (7 ans)	01/01/23	360	-88	272
	COMPTE	REPRISE	218340	LASER JET	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	07/03/02	560	-550	0
	COMPTE	REPRISE	218340	LECTEUR ZIP	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	07/03/02	341	-341	0
	COMPTE	REPRISE	218340	ENS.NEC ML 450 + ECRAN LCD 17	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	19/02/07	638	-638	0
	COMPTE	REPRISE	218340	HP ECRAN LE1901	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	13/01/11	129	-129	0
	COMPTE	REPRISE	218340	ENS.HP 6000PRO MT E5400+ECRAN 22LED	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	01/01/11	563	-563	0
	COMPTE	REPRISE	218340	MODIF. SYST. GTC +3 ENREGIST.VIDEO SAMSUNG	IN1-ND-MATERIEL INFORMATIQUE moins de 3000 Euros	28/02/14	2 155	-2 155	0
	COMPTE	REPRISE	218300	PHOTOCOPIEUSE DI1611A	MA1-ND-MATERIEL DE BUREAU plus de 1000 € MANAGEMEN	17/06/05	1 230	-1 230	0
	COMPTE	REPRISE	215400	COMPTEUSE TRIEUSE MACH 3 RS 232	OC1-ND-MATERIEL ET OUTILLAGE (occasion)	01/01/06	2 581	-2 581	0
	COMPTE	REPRISE	215400	1 BALISE LIBER-T GEA G	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	31/03/08	5 841	-5 841	0
	COMPTE	REPRISE	215400	1 BALISE SUPPLT LIBER-T GEA	OU4-ND-MATERIEL ECONOMIE D'ENERGIE	30/06/09	4 641	-4 641	0
	COMPTE	REPRISE	215400	AXIOBOX M1+IHM	OU5-ND-MATERIEL SAE	01/01/12	9 665	-9 665	-0
	COMPTE	REPRISE	215400	RESEAU TATA : INSTALLATION ET MIGRATION	OU6-ND-RESEAU TATA	25/04/12	3 436	-3 436	0
	COMPTE	REPRISE	215400	MATERIEL TATA 2016 130010	OU6-ND-RESEAU TATA	01/01/16	775	-775	0
	COMPTE	REPRISE	215400	SPIE TINDEL CLIMATISATION	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	27/08/98	0	0	0
	COMPTE	REPRISE	215400	SODIAP CLIMATISEUR	OU2-ND-MATERIEL NETTOYAGE, ENTRETIEN, COMPTAGE	29/07/99	0	0	0
COMPTE	REPRISE	218340	FAC SIMILE Copieur + Fax MARSEILLE PREFECTURE	IN2-ND-MATERIEL INFORMATIQUE plus de 3000 Euros	20/01/99	1 670	-1 670	0	
COMPTE	REPRISE	218200	CYCLOMOTEUR TNT MOTOR L4HBBP2H6001435	VH1-ND-VEHICULES AUTOMOBILES	24/01/18	1 738	-1 738	0	
Sous Total Biens de reprise							48 357	-42 182	6 175
SOC_12625-MEDITERRANEEENNE DE STATIC	COMPTE	RETOUR	222300	COMP AMEN LOCAUX EXPL PREF	AME-CO-AMENAGEMENTS	31/12/05	7 311	-7 311	0
	COMPTE	RETOUR	222300	CARRELAGE+CLOISON AIRE DE LAVAGE	AME-CO-AMENAGEMENTS	18/04/02	4 695	-4 695	0
	COMPTE	RETOUR	222300	AMEN LOCAL EXPLOIT TX VPS	AME-CO-AMENAGEMENTS	31/12/04	127 907	-127 907	0
	COMPTE	RETOUR	222300	PORTE MONTE CHARGE HANDICAPE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/04/14	2 796	-2 753	43
	COMPTE	RETOUR	222300	RENOV MOBILIER BUREAU ACCUEIL PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/14	10 495	-9 910	585
	COMPTE	RETOUR	222300	RENOV LOCAL SOCIAL ET BUREAU RS	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/14	6 200	-5 698	502
	COMPTE	RETOUR	222300	NORMES DES RAMPANTS ET MAINS COURANTES	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/15	6 398	-5 394	1 004
	COMPTE	RETOUR	222300	NORMES DES RAMPANTS ET MAINS COURANTES	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/15	7 887	-6 649	1 238
	COMPTE	RETOUR	222300	NORMES DES ESCALIERS PMR	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/12/15	1 200	-1 004	196
	COMPTE	RETOUR	222300	RENOVATION WC H/F-CUISINE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/17	3 855	-2 699	1 156
	COMPTE	RETOUR	222300	DIVERS MACONNERIE	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/01/19	14 400	-7 203	7 197
	COMPTE	RETOUR	222300	SAE 2010 ASCENSEURS PREFECTURE	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	18/11/10	3 607	-2 345	1 262
	COMPTE	RETOUR	222300	130010 RENOVATION ELECTROMECHANIQUE	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	01/01/12	15 204	-9 124	6 080
	COMPTE	RETOUR	222300	130010 ASC. PORTE CABINERENOVA	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	23/05/13	6 321	-3 381	2 940
	COMPTE	RETOUR	222300	AMENAGEMENT ASCENSEURS	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	01/01/17	9 029	-3 161	5 868
	COMPTE	RETOUR	222300	MODIFICATION ALIMENTATION ASCENSEUR	ASH-CO-ASCENSEUR HYDRAULIQUE	09/08/18	8 309	-2 243	6 066
	COMPTE	RETOUR	222300	TX DU PLAN DE FIABILISATION ASCENSEURS	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/01/19	51 581	-11 273	40 308
	COMPTE	RETOUR	222300	PIECES RECHANGES ASCENSEUR	ASE-CO-ASCENSEUR ELECTRIQUE	01/01/20	1 289	-221	1 068
	COMPTE	RETOUR	222200	AMENAGEMENT DE LA GTC	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	01/06/14	16 140	-7 953	8 187
	COMPTE	RETOUR	222200	REMP. GTC AUTOMATE 128/64 AXIOME AU	ALA-CO-AUTOMATE ALARME	01/06/14	28 191	-13 882	14 309
	COMPTE	RETOUR	222300	REMPLOC. DE LA CLIMATISATION (ACCUEIL)	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/06/15	3 595	-3 188	407
	COMPTE	RETOUR	222300	FTURE ET POSE CLIMATISATION	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	13/08/19	3 545	-1 555	1 990
	COMPTE	RETOUR	222300	TVX MACONNERIE / MARQUISES	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	27/05/19	4 625	-2 127	2 498
	COMPTE	RETOUR	222300	RPLT CENTRALE DETECTION INCENDIE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	20/06/11	28 400	-23 730	4 670
	COMPTE	RETOUR	222300	EXTENSION CENTRALE DETECTION INCENDIE	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	05/08/14	24 474	-15 352	9 122
	COMPTE	RETOUR	222300	VITRE PARE FLAMME	PINCE-CO-PROTECTION INCENDIE	01/01/18	2 538	-1 016	1 523
	COMPTE	RETOUR	222300	luminaire éclairage prefecture	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	17/03/04	40 606	-40 606	0
	COMPTE	RETOUR	222300	ELECTRICITE AMEN LOC EXPL VPS	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	31/12/04	10 318	-10 318	0
	COMPTE	RETOUR	222300	RENOV ECLAIRAGE LUMINAIRES PREF	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	28/07/08	25 500	-25 500	0
	COMPTE	RETOUR	222300	ECLAIRAGE SECOURS MARS PREF	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	17/09/09	7 866	-7 866	0
	COMPTE	RETOUR	222300	PREF RENOV ECLAIR NIV 5/6/7	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	12/05/10	17 500	-17 500	0
	COMPTE	RETOUR	222300	RPLCT BLOCS SECOURS LUMIN. SOL	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	24/07/11	22 215	-22 215	0
	COMPTE	RETOUR	222300	T73029 MISE EN PLACE SAE ELECT.	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/11/13	36 992	-36 992	0
	COMPTE	RETOUR	222300	RENOV ECLAIRAGE BUREAU ACCUEIL	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/11/14	2 673	-2 524	149
	COMPTE	RETOUR	222300	BORNES DE RECHARGE VEHICULE ELECTRIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	01/12/15	5 304	-4 427	877
	COMPTE	RETOUR	222300	ECLAIRAGE SEC-BLOCS SECOURS	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	09/06/16	3 840	-2 904	936
	COMPTE	RETOUR	222300	INSTALLATION ELECTRIQUE	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	03/03/19	4 781	-2 311	2 471
	COMPTE	RETOUR	222300	RELAMPING LEDS	ELE-CO-INSTALLATION ELECTRIQUE	19/06/19	39 556	-17 948	21 608
	COMPTE	RETOUR	222200	REGLETTE-TUBES T5	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/12/15	1 756	-1 756	0
	COMPTE	RETOUR	222200	HORLOGES ECONOMIE D ENERGIE	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	15/07/16	4 796	-4 796	-0
	COMPTE	RETOUR	222200	REGLETTES LED PARC ENTIER	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	30/04/19	33 197	-31 007	2 191
	COMPTE	RETOUR	222200	EXTINCTEURS	EXT-CO-EXTINCTEURS	01/12/15	1 931	-1 931	0
	COMPTE	RETOUR	222300	130010 CENTRALE CO/NO	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/01/12	9 294	-7 436	1 858
	COMPTE	RETOUR	221100	GROUPE ELECTROGENE	GPMA-CO-GROUPE MOTEUR ALTERNATEUR	01/01/16	11 937	-3 698	8 239

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
COMP	RETOUR	222200	TRAVAUX CONTROLE D'ACCES	GTC-CO-GTC - GESTION TECHNIQUE CENTRALISEE	01/01/17	3 885	-2 720	1 165	
COMP	RETOUR	221100	Devis N° COM-20-298-D-A	CON-CO-CONCESSIONS	01/03/21	1 500	-476	1 024	
COMP	RETOUR	222300	Autres prestations éle Installation matériel n 16/	MATELEC-CO-MATERIEL ELECTRIQUE	01/03/21	4 542	-3 227	1 315	
COMP	RETOUR	222200	RECLAS CPTA A CPTA	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/03/21	3 294	-1 402	1 892	
COMP	RETOUR	222200	Cablage Péage DEVIS N°: DE11535/21	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/10/21	31 590	-8 213	23 377	
COMP	RETOUR	222200	Devis N°TVO ACP 21 11312	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/10/21	2 179	-567	1 612	
COMP	RETOUR	222300	cdf 178 honoraires architecte	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/21	3 400	-1 326	2 074	
COMP	RETOUR	222300	CDE 192 - DIAGNOSTIC	AME-CO-AMENAGEMENTS	01/11/21	2 900	-939	1 961	
COMP	RETOUR	222200	Achat matériel péage	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/21	56 018	-14 020	41 998	
COMP	RETOUR	222200	Achat matériel péage	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/21	18 673	-5 140	13 532	
COMP	RETOUR	222200	Achat matériel péage	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/21	14 005	-3 050	10 955	
COMP	RETOUR	222200	Achat matériel péage	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/03/22	4 668	-1 014	3 654	
COMP	RETOUR	222200	serveur GE300EU devis: CFR-00065213	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/04/22	1 654	-290	1 364	
COMP	RETOUR	222300	Rempltmoteur d'extra n-5B réf : DP/21/11/0925-0	GAZ-CO-DETECTION GAZ	23/05/22	11 540	-1 235	10 305	
COMP	RETOUR	222200	serveur GE300 devis: CFR-00065682	SONO-CO-SONORISATION	01/08/22	1 050	-117	933	
COMP	RETOUR	222200	Refact DIGICODE 2021 T30042 130010	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	79	-16	63	
COMP	RETOUR	222200	Supports en L pour digicode backup 130010	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/11/22	766	-96	670	
COMP	RETOUR	222200	Refact digicode 2021	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/22	1 082	-132	949	
COMP	RETOUR	222200	Refact DIGICODE 2021 T30042	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/12/22	2 034	-237	1 798	
COMP	RETOUR	222200	130010 AVIAPARK DVR devis_DE22-12435	VIDEO-CO-VIDEO	01/02/23	3 631	-508	3 123	
COMP	RETOUR	222300	REPLACEMENT MOTEUR SURPRESSION LOCAUX	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	01/06/23	3 980	-233	3 747	
COMP	RETOUR	222300	Refonte plans d'évacuations et d'intervention	GAZ-CO-DETECTION GAZ	01/12/23	2 905	-25	2 880	
COMP	RETOUR	205400	OFFICE XP	LO4-ND-LOGICIELS plus de 5000 Euros (5 ans)	17/09/01	262	-262	0	
COMP	RETOUR	218300	PORTABLES INTRAPARC	MA1-ND-MATERIEL DE BUREAU plus de 1000 € MANAGEMEN	27/11/01	2 333	-2 333	0	
COMP	RETOUR	222300	CLIMATISATION 36FILTRRES ECO9	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	27/09/02	14 800	-14 800	0	
COMP	RETOUR	222300	ODORISATION UP3 PREF	CLIM-CO-CLIMATISATION + VENTILATION LOCAUX	30/04/04	5 650	-5 650	0	
COMP	RETOUR	222200	REMP BORNE SORTIE PEAGE PREF	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/07	9 802	-9 802	0	
COMP	PROPRE	215400	COMPTEUSE TRIEUSE	PEA-PP-MATERIEL DE PEAGE	07/03/02	0	0	0	
COMP	RETOUR	222200	MAT. PEAGE PREFECTURE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	16/02/11	104 630	-104 630	-0	
COMP	RETOUR	222200	1 CAISSE AUTOMATIQUE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	4 016	-3 213	803	
COMP	RETOUR	222200	1 BORNE D'ENTREE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	3 091	-2 473	618	
COMP	RETOUR	222200	1 BORNE DE SORTIE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	3 353	-2 683	670	
COMP	RETOUR	222200	1 CAISSE MANUELLE	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	589	-471	118	
COMP	RETOUR	222200	1 LECTEUR PIETON	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	1 346	-1 077	269	
COMP	RETOUR	222200	1 LECTEUR VEHICULE DE NUIT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	01/01/16	692	-553	138	
COMP	RETOUR	222200	TRAVAUX D AMENAGEMENT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	25/08/16	13 203	-9 707	3 496	
COMP	RETOUR	222200	TRAVAUX D AMENAGEMENT	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	05/10/16	6 665	-4 826	1 839	
COMP	RETOUR	222200	MATERIEL DE PEAGE (CAMERA)	PEA-CO-MATERIEL DE PEAGE	27/06/17	5 037	-3 281	1 756	
COMP	RETOUR	222200	PARAMETRAGE CHQ MULTISERVICES	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/01/06	2 813	-2 813	0	
COMP	RETOUR	222200	suite arret stcc prefecture	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	30/09/04	6 184	-6 184	0	
COMP	RETOUR	222200	acceptation carte total prefec	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	30/09/04	1 066	-1 066	0	
COMP	RETOUR	222200	ADAPTATION BANCAIRE BT13	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	30/06/16	2 005	-2 005	-0	
COMP	RETOUR	222300	REMP 14 PORTES PARE FLAMM PREF	PORT-CO-PORTES	23/04/07	32 662	-32 662	0	
COMP	RETOUR	222300	REMP 10 PORTES COUPE FEU	PORT-CO-PORTES	24/11/08	26 500	-26 500	-0	
COMP	RETOUR	222200	TELEALARME PHONIE ASCENSEUR	PHONIE-CO-PHONIE	01/01/14	4 478	-2 986	1 492	
COMP	RETOUR	222200	SYNTHESE VOCALE CARUSO ASC PARADIS+ROME	PHONIE-CO-PHONIE	01/04/14	2 258	-1 506	752	
COMP	RETOUR	222200	EQUIPEMENT RESEAU RADIO PTI	PHONIE-CO-PHONIE	01/05/14	15 323	-10 064	5 259	
COMP	RETOUR	222200	COMPL. EQUIPEMT RESEAU RADIO PTI	PHONIE-CO-PHONIE	01/04/15	2 157	-1 294	863	
COMP	RETOUR	222300	PEINTURE TX LOC EXPLOIT VPS	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	31/12/04	21 107	-21 107	0	
COMP	RETOUR	222300	TRXV DE PEINTURE NIV 6 ET 7	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	30/08/13	85 423	-58 884	26 540	
COMP	RETOUR	222300	PEINTURE PLAFONDS MURS PREF	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	09/11/10	7 373	-6 462	911	
COMP	RETOUR	222300	130010 TRXV DE PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	31/08/11	111 236	-90 113	21 122	
COMP	RETOUR	222300	130010 CPLT F65 TRXV PEINTURE	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/01/12	9 556	-7 645	1 910	
COMP	RETOUR	222300	130010 TRXV DE PEINTURE NIV 4 ET 5	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	31/08/12	82 905	-62 663	20 242	
COMP	RETOUR	222300	RENOV PEINTURE LOCAL D'EXPLOITATION	PEIPROV-CO-PEINTURE (PROVINCE)	01/11/14	4 690	-2 953	1 737	
COMP	RETOUR	222200	REPLACEMENT POMPE RELEVAGE	POMPE-CO-POMPES DE RELEVAGE	13/06/18	1 398	-970	428	
COMP	RETOUR	222300	Travaux Parking PREFECTURE	AME-CO-AMENAGEMENTS	25/04/95	10 588	-10 588	0	
COMP	RETOUR	221100	PREFECTURE	CON-CO-CONCESSIONS	01/06/94	10 991 050	-6 845 501	4 145 550	
COMP	RETOUR	222300	SIGNALISATION ESCALIERS PMR	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	06/03/15	7 538	-6 650	888	
COMP	RETOUR	222300	MARQUE INDIGO	SIGN-CO-NOUVELLE SIGNALETIQUE INDIGO	01/01/16	4 269	-4 269	0	
COMP	RETOUR	222200	installation gtc prefecture mr	TRANSM-CO-TRANSMETTEUR	29/03/05	0	0	0	
COMP	RETOUR	222200	995/04 moteur desenfumage pref	MONE-CO-MATERIEL MONETIQUE	01/01/04	2 431	-2 431	0	
COMP	RETOUR	222200	tx vidéo surv préf	VIDEO-CO-VIDEO	20/04/04	19 070	-19 070	0	
COMP	RETOUR	222200	REPLACEMENT 30 CAMERAS PREF	VIDEO-CO-VIDEO	07/06/10	15 948	-15 948	0	
COMP	RETOUR	222200	2 STOCKEURS NUMERIQUES SAMSUNG	VIDEO-CO-VIDEO	01/06/14	5 858	-5 858	0	
COMP	RETOUR	222200	SOLDE INTRAP PREFECTURE	VIDEO-CO-VIDEO	04/12/02	283	-283	0	
COMP	RETOUR	222200	SOLDE INTRAP PREF	VIDEO-CO-VIDEO	04/12/02	2 935	-2 935	0	
COMP	RETOUR	222200	intraparc prefecture/castellan	VIDEO-CO-VIDEO	05/03/03	4 354	-4 354	0	
COMP	RETOUR	222200	MATRICE VIDEO	VIDEO-CO-VIDEO	31/10/01	1 133	-1 133	0	
COMP	RETOUR	222200	SYSTEME INTRAPARC	VIDEO-CO-VIDEO	31/10/01	11 739	-11 739	0	

Société	Loi Amortissement	Sous Classe	Compte Valeur Brute	Désignation	Catégorie	Date de Mise en service	Valeur Brute au 31/12/2023	CUMUL AMORT A FIN 2023	VNC A FIN 2023
Sous Total Biens de retour							12 527 226	-8 002 884	4 524 342
TOTAL MARSEILLE Préfecture							12 575 583	-8 045 066	4 530 517

**STE MEDITERRANEENNE DE
STATIONNT**

Comptes annuels au 31/12/2023

1 place des Degrés Tour Voltaire 92800 Puteaux / La Défense

Société en nom collectif

N° RCS 383837440

SOMMAIRE

Page de garde.....	1
SOMMAIRE.....	2
BILAN - ACTIF.....	3
BILAN - PASSIF.....	4
COMPTE DE RESULTAT (1ère partie).....	5
COMPTE DE RESULTAT (suite).....	6
Faits caractéristiques de l'exercice et changements de méthode.....	7
Règles et méthodes comptables.....	8
Règles et méthodes comptables (suite).....	9
Etat de l'actif immobilisé.....	10
Etat des amortissements.....	11
Etat des provisions.....	12
Etat des échéances des créances et des dettes.....	13
Etat des charges à payer et des produits à recevoir.....	14
Liste des filiales et des participations.....	15
Variation des capitaux propres et composition du capital social.....	16
Engagements hors bilan.....	17
Fiscalité différée ou latente.....	18
Charges et produits exceptionnels.....	19
Opérations avec les entreprises liées.....	20

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-ACTIF	31/12/2023			31/12/2022
	Brut	Amort.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions,brevets et droits similaires	26 021 328	16 522 787	9 498 541	10 087 530
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	3 339		3 339	
Avances sur immobilisations incorporelles	106 953		106 953	21 666
TOTAL immobilisations incorporelles	26 131 621	16 522 787	9 608 833	10 109 195
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles	3 332	3 332		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	3 332	3 332		
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières (2)				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	26 134 953	16 526 120	9 608 833	10 109 195
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	512 378	7 775	504 603	221 695
Autres créances	486 008		486 008	285 934
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances d'exploitation (3)	998 386	7 775	990 611	507 630
Valeurs mobilières de placement				
dont actions propres:				
Disponibilités	343 688		343 688	237 433
TOTAL Disponibilités	343 688		343 688	237 433
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 342 074	7 775	1 334 299	745 062
Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GENERAL (I à V)	27 477 027	16 533 895	10 943 132	10 854 258
(1) dont droit au bail :				
(2) dont à moins d'un an :				
(3) dont à plus d'un an :				

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

BILAN-PASSIF	31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	1 500 000	1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles	24 490	24 490
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	933 562	1 324 838
Subventions d'investissement	445 713	470 638
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	2 903 765	3 319 966
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		
Emprunts et dettes financières divers	2 180 367	3 270 367
TOTAL Dettes financières (1)	2 180 367	3 270 367
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	73 919	74 898
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (1)	767 478	235 217
Dettes fiscales et sociales (1)	166 640	135 348
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés (1)	15 832	23 658
Autres dettes (1)	4 577 477	3 571 992
TOTAL Dettes	5 601 346	4 041 113
Produits constatés d'avance (1)	257 654	222 812
TOTAL DETTES (IV)	8 039 367	7 534 291
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	10 943 132	10 854 258
(1) dont à plus d'un an	1 111 004	2 205 205
dont à moins d'un an	6 854 444	5 254 188
(2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque :		

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue biens		
Production vendue services	3 415 243	3 298 045
Chiffre d'affaires net	3 415 243	3 298 045
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation		
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	18 215	13
Autres produits	31	1
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 433 489	3 298 059
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises (y compris droits de douane)		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)		
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)		
Autres achats et charges externes (5)	1 462 324	1 011 048
Impôts, taxes et versements assimilés	41 586	51 089
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Dotations d'exploitation		
Sur immobilisation : dotations aux amortissements	626 654	624 150
Sur immobilisation : dotations aux provisions		
Sur actif circulant : dotations aux provisions	6 305	1 658
Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	206 607	192 620
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	2 343 475	1 880 564
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	1 090 014	1 417 495
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)		
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participations (3)		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		1 196
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)		1 196
CHARGES FINANCIERES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	181 377	118 779
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	181 377	118 779
RÉSULTAT FINANCIER	-181 377	-117 582
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)	908 637	1 299 913

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

	31/12/2023	31/12/2022
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 925	24 925
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (VII)	24 925	24 925
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	24 925	24 925
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	3 458 414	3 324 180
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	2 524 852	1 999 342
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	933 562	1 324 838
(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) dont produits concernant les entreprises liées		
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées	181 377	118 779
(5) y compris :		
- redevances de crédit bail immobilier		
- redevances de crédit bail mobilier		

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET CHANGEMENTS DE METHODE

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif n'est à signaler au cours de cet exercice.

2. CHANGEMENTS DE METHODE OU DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode comptable n'a été effectué pendant l'exercice.

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT

Comptes annuels au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes annuels ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le Plan Comptable Général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations revenant au concédant, sans indemnité, en fin de contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.
- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société.

(a) Constructions

il s'agit de parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) Matériels et outillages et autres immobilisations corporelles

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Install. techniques, matériel et outillage	2 à 30 ans	Linéaire
Install. gén., agencements, aménagements	7 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	4 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	Linéaire

La société applique les nouvelles modalités d'amortissement dites de durée de vie utiles. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT

Comptes annuels au 31/12/2023

REGLES ET METHODES COMPTABLES (suite)

3. Avances et acomptes

Ces postes comprennent les sommes versées aux fournisseurs en vue de l'acquisition des immobilisations.

4. Titres de participation

Les titres de participation sont comptabilisés à leur coût d'achat frais d'acquisition inclus. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'acquisition des titres apparaît supérieure à la quote-part de la situation nette de la filiale, corrigée éventuellement des plus values latentes et des perspectives de rentabilité.

5. Créances clients

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale et provisionnées, le cas échéant au cas par cas, compte tenu de leur ancienneté et de leur probabilité de recouvrement.

6. Provisions pour risques et charges

La société ne comptabilise pas de provision pour renouvellement, sauf si un engagement contractuel l'y oblige formellement.

7. Impôts sur les sociétés

La société est intégrée dans le groupe fiscal constitué par la SAS INFRAFOCH TOPCO, en vertu d'une convention d'intégration fiscale signée avec la SAS INFRAFOCH TOPCO.

8. Identités des sociétés consolidantes

La société est intégrée globalement dans les comptes consolidés au 31/12/2023 des sociétés :

- SAS INFRA FOCH TOPCO - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.
- SA INDIGO GROUP - 1, place des Degrés - Tour Voltaire - 92800 Puteaux la Défense.

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute au début de l'exercice	Réévaluation	Acqu. et apports
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles		26 005 329		126 292
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)		26 005 329		126 292
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions			
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau et mobilier informatique	3 332		
	Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)		3 332		
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		26 008 661		170 393

ACTIF IMMOBILISE		Virement	Cession	Valeur brute à la fin de l'exercice	Réévaluation Valeur d'origine
Frais d'établissement et de développement					
Autres postes d'immobilisations incorporelles				26 131 621	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)				26 131 621	
Terrains					
Constructions	Sur sol propre				
	Sur sol d'autrui				
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau et mobilier informatique			3 332	
	Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)				3 332	
Participations évaluées par mise en équivalence					
Autres participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts et autres immobilisations financières					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (III)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)				26 134 953	

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE				
Immobilisations amortissables	Début d'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Autres postes d'immobilisations incorporelles	15 896 134	626 654		16 522 787
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (I)	15 896 134	626 654		16 522 787
Terrains				
Constructions	Sur sol propre			
	Sur sol d'autrui			
	Installations générales, agencements			
Installations techniques, matériels et outillages				
Autres immo. corporelles	Installations générales, agencements divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 332		3 332
	Emballages récupérables et divers			
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES (II)	3 332			3 332
TOTAL GENERAL (I+II)	15 899 466	626 654		16 526 120

CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES	Début de l'exercice	Augment.	Diminutions	Fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

PROVISIONS DE L'EXERCICE				
Nature des provisions	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements				
Provisions pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
- Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Provisions implantation étranger avant 1.1.1992				
Provisions implantation étranger après 1.1.1992				
Provisions pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES (I)				
Provisions pour litige				
Provisions pour garanties données aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pertes de change				
Provisions pour pensions et obligations similaires				
Provisions pour impôts				
Provisions pour amortissements de fin de contrats				
Provisions pour grosses réparations				
Provisions pour charges soc et fisc sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)				
Provisions sur immos incorporelles				
Provisions sur immos corporelles				
Provisions sur titres mis en équivalence				
Provisions sur titres de participations				
Provisions sur autres immos financières				
Provisions sur stocks				
Provisions sur comptes clients	19 685	6 305	18 215	7 775
Autres provisions pour dépréciations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATIONS (III)	19 685	6 305	18 215	7 775
TOTAL GENERAL (I+II+III)	19 685	6 305	18 215	7 775
Dont dotations et reprises d'exploitation		6 305	18 215	
Dont dotations et reprises financières				
Dont dotations et reprises exceptionnelles				
Dépréciations des titres mis en équivalence				

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immos financières				
TOTAL DES CREANCES LIEES A L'ACTIF IMMOBILISE (I)				
Clients douteux ou litigieux		15 795	15 795	
Autres créances clients		496 583	496 583	
Créances représentatives de titres prêtés				
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités	Impôts sur les bénéfices			
	Taxe sur la valeur ajoutée	130 524	130 524	
	Autres impôts			
	Divers	221 350	221 350	
Groupes et associés				
Débiteurs divers		134 134	134 134	
Charges constatées d'avance				
TOTAL CREANCES LIEES A L'ACTIF CIRCULANT (II)		998 386	998 386	
TOTAL DES CREANCES (I+II)		998 386	998 386	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				

ETAT DES DETTES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an et moins de cinq ans	A plus de cinq ans
Emprunts obligataires convertibles					
Autres emprunts obligataires					
Emprunts auprès des établissements de crédits moins de 1 an à l'origine					
Emprunts auprès des établissements de crédits plus de 1 an à l'origine					
Emprunts et dettes financières divers		2 180 367	1 090 367	1 090 000	
Fournisseurs et comptes rattachés		767 478	767 478		
Personnel et comptes rattachés					
Sécurité sociale et autres organismes sociaux					
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices				
	Taxe sur la valeur ajoutée	140 640	140 640		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts	26 000	26 000		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		15 832	15 832		
Groupes et associés		3 884 833	3 884 833		
Autres dettes		692 644	692 644		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance		257 654	236 650	16 803	4 201
TOTAL DES DETTES		7 965 448	6 854 444	1 106 803	4 201
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		1 090 000			

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

CHARGES A PAYER	Montant
FOURNISSEURS -FACTURES NON PARVENUES	68 946
FOURN. FRES NON PARVENUES ESTIME	8 234
FOURN.IMMOS FNP DOMAINE CONCEDE	12 421
ETAT - CET (CFE) A PAYER 2023	26 000
IMPOTS LOCAUX CONCES. A PAYER 2020	152 300
IMPOTS LOCAUX CONCES. A PAYER 2021	163 300
IMPOTS LOCAUX CONCES. A PAYER 2022	174 828
IMPOTS LOCAUX CONCES. A PAYER 2023	185 475
INTERETS COURUS NON ECHUS EMP GRPE	367
TOTAL	791 871

PRODUITS A RECEVOIR	Montant
CLIENTS PRODUITS NON ENCORE FACTURES	8 973
ETAT- PRODUITS A RECEVOIR	98 480
ETAT - PLAFONN. CET A RECEVOIR	122 870
TOTAL	230 323

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES							
CAPITAUX PROPRES	Ouverture	Augment.	Diminut.	Affectation du résultat N-1	Distribut. Dividendes	Apports et fusions	Clôture
Capital social ou individuel	1 500 000						1 500 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport,							
Ecart de réévaluation							
Réserve légale							
Réserves statutaires ou contractuelles	24 490						24 490
Réserves réglementées							
Autres réserves							
Report à nouveau							
Résultat de l'exercice	1 324 838	933 562		-1 324 838			933 562
Subventions d'investissement	470 638		-24 925				445 713
Provisions réglementées							
TOTAL CAPITAUX PROPRES	3 319 966	933 562	-24 925	-1 324 838			2 903 765

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL					
Catégories de titres	Nombre au début de l'exercice	Créés au cours de l'exercice	Remboursés au cours de l'exercice	Nombre au 31/12/2023	Valeur nominale
Actions ordinaires					
Actions amorties					
Actions à dividendes prioritaires sans droit de vote					
Actions préférentielles					
Parts sociales	100 000			100 000	15,00
Parts fondateurs					
TOTAL	100 000			100 000	

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

ENGAGEMENTS HORS BILAN	MONTANTS
------------------------	----------

ENGAGEMENTS RECUS	
Garantie à 1ère demande	203 863
TOTAL	203 863

ENGAGEMENTS DONNES	
Cautions bancaires pour garantie de bonne execution des clauses des conve	69 669
TOTAL	69 669

Les engagements de retraite sont calculés sur la base des hypothèses suivantes :

	31/12/2023	31/12/2022
Taux d'actualisation		
Taux d'inflation		
Taux de revalorisation des salaires		
Durée active résiduelle moyenne probable des employés		

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

FISCALITE DIFFEREE OU LATENTE		
	Base	Impôt (1)
Accroissement de la dette future d'impôt		
Charges immobilisées	677 843	169 461
Ecart de conversion Actif		
Autres charges déduites d'avance		
Total	677 843	169 461
Allègement de la dette future d'impôt		
Provisions risques et charges		
Provision pour dépréciations		
Charges à payer		
Ecart de conversion Passif		
Autres produits taxés d'avance		
Déficits reportables fiscalement		
Total		
Situation différée nette		169 461

(1) Taux d'impôt : 25,00%

STE MEDITERRANEENNE DE STATIONNT
Comptes annuels au 31/12/2023

OPERATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIEES

COMPTES DE BILAN	ACTIF	PASSIF
Titres de participations et créances rattachées		
Prêts		
Immobilisations financières		
Créances clients et comptes rattachés	23 657	
Autres créances	104 508	
Créances	128 165	
Emprunts et dettes financières divers		2 180 367
Dettes financières		2 180 367
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		750 560
Dettes sur immobilisations		
Autres dettes		3 884 833
Dettes		4 635 393

COMPTES DE RESULTAT	CHARGES	PRODUITS
Charges et produits d'exploitation	1 449 562	
Charges et produits financiers	181 377	
Charges et produits exceptionnels		

**ETABLISSEMENT DES COMPTES RETRAÇANT LA TOTALITE DES OPERATIONS
AFFERENTES A L'EXECUTION DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC
(données comptables – exercice 2023)**

Conformément à l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales (loi n° 95.127 du 8 février 1995) et à l'article L 3131 – 5 du code de la commande publique, notre société est tenue de présenter à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public.

Les articles R 3131-2 à R3131-4 du code de la commande publique, encadrent son contenu en énumérant les « *données comptables* » qui doivent figurer dans le compte-rendu retraçant les opérations de l'exercice comptable :

- a- Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours.
Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes et notamment les charges de structure ;
- b- Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c- Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d- Un compte-rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e- Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f- Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g- Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h- Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

Plus précisément, vous trouverez dans notre rapport les éléments répondant aux points rappelés ci-dessus, étant précisé que notre société s'est rapprochée du modèle préconisé par l'ordre des experts comptables (« le rapport annuel du délégataire de service public », édité par Le courrier des Maires et des Elus Locaux)

Vous trouverez jointes au compte annuel de résultat de l'exploitation les pièces suivantes :

- Présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel (a/b).
- Annexe 1- règles et méthodes comptables (a/b), intégrant la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel d'exploitation de la délégation (e)
- Annexe 2 – gestion des services communs (a/b).

A la lumière des explications données par l'ordre des experts comptables dans l'ouvrage relatif au rapport annuel du délégataire de service (analyse de l'obligation et du contenu du rapport à jour du décret du 14 mars 2005), la rubrique relative à l'état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat (I-c) de l'article R3131-3 du code de la commande publique, a pour objet les acquisitions ou cessions de biens immeubles intervenus dans le cadre du contrat.

Concernant le compte-rendu de situation des biens et immobilisations (art. R 3131-4 (1°-a) du code de la commande publique), nous vous renvoyons d'une part au descriptif des équipements visés dans le rapport, et d'autre part le cas échéant au programme prévisionnel d'investissement pour l'exercice 2023.

Ensuite, l'inventaire des biens de la délégation, prévu au paragraphe 1° - c) de l'article R 3131-4 du code de la commande publique est intégré dans le rapport.

Il est complété par un état récapitulatif des investissements immobilisés nécessaires à l'exploitation du service public délégué réalisés au cours de l'exercice 2023 (art. R 3131-4 1° -b du code de la commande publique), ainsi qu'un état des autres dépenses de renouvellement (ayant la nature de charge) réalisées dans l'année (art. R 3131-3 -1° - c du code de la commande publique).

Enfin, à ce jour, seuls la reprise du personnel affecté à l'exécution de chaque contrat et le cas échéant les contrats de crédit-bail, nous semblent devoir être recensés comme des engagements à incidences financières nécessaires à la continuité du service public délégué (art. R 3131-4 -1° - d du code de la commande publique).

Par la production de ce rapport, notre société a rempli les obligations qui lui sont imposées par l'article L 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, et les articles L 3131 - 5 et R3131-2 et suivants du code de la commande publique. Il sera présenté lors d'une prochaine réunion de l'Assemblée Délibérante qui prend acte de sa transmission.

Dans le cadre plus général de son droit de contrôle, le délégant peut souhaiter avoir communication d'éléments supplémentaires, en dehors des obligations liées à la remise du rapport du délégataire. Notre société apportera bien entendu toutes les réponses utiles. Si la communication de ces éléments est souhaitée en vue de l'Assemblée Délibérante ayant pour objet de prendre acte de la transmission du rapport, nous vous remercions de bien vouloir nous réserver un délai raisonnable de préparation et de réponse.

Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport dont le délégant souhaiterait avoir communication dans le cadre de son droit de contrôle, sont tenues à sa disposition.

Puteaux – La Défense, le 30 mars 2024

Le Directeur Administratif et Financier
Etienne PIQUET



PRESENTATION DES METHODES ET DES ELEMENTS DE CALCUL ECONOMIQUE ANNUEL ET PLURIANNUEL**(Articles R 3131-3 - 1°) – a et b du code de la commande publique)**

- Les méthodes et éléments de calcul économique sont identiques et homogènes pour l'ensemble des sociétés françaises du groupe INDIGO.
- La structure analytique de notre société est identique à celle des autres sociétés du groupe.
- Le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société.
- Dans tous les cas, les éléments comptables, financiers et économiques présentés dans le rapport du délégataire émanent des états financiers de la comptabilité générale du délégataire ou du siège auquel il se rattache, établis conformément aux principes du Plan Comptable Général. Ils ont pour vocation la présentation économique des données financières de la DSP sur la durée du contrat et retracent la réalité économique du service.

Les principaux éléments concourant à l'établissement du compte annuel de résultat d'exploitation se composent en :

1. Produits et charges directs

Les opérations sont directement affectables au contrat ou à l'ouvrage. C'est le cas de la plus grande partie des postes figurant au compte de résultat :

- Produits : chiffre d'affaires, subvention d'exploitation et appels de charges amodiataires, ainsi que les produits divers.

- Charges : frais de personnel, frais d'entretien, maintenance et réparation, coûts liés à l'énergie et aux consommables, autres services extérieurs et honoraires, frais de fonctionnement administratifs et commerciaux, frais de sinistres nets de remboursement d'assurances, redevances et loyers dues au concédant, Contribution Economique Territoriale et Taxes foncières, charges de gros entretien et les charges de crédit-bail (amortissement et intérêts) le cas échéant.

2. Charges calculées

Il s'agit essentiellement de la quote-part annuelle d'amortissement¹ liée à l'investissement d'origine et aux investissements de renouvellement, ainsi que les dotations aux amortissements de fin de contrat qui sont constatées dès que la durée d'utilité des équipements excède la durée du contrat et que le délégataire a l'obligation de les remettre gratuitement au délégant au terme normal du contrat.

Les règles et modalités comptables sont décrites dans l'annexe 1.

¹ Hors impairment tests : le compte de résultat de l'exploitation reprend la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public (DSP), issues de la comptabilité analytique de notre société en excluant à compter de l'exercice 2015 l'impact des impairment tests, en cohérence avec la présentation de l'inventaire du patrimoine de la délégation de service public.

3. Charges indirectes

Elles recouvrent l'ensemble des frais communs nécessaires à plusieurs ouvrages ou contrats. Ceux-ci sont mutualisés au sein de sociétés prestataires

a. Les frais de structure

Les frais de structure relatifs à l'exercice 2023 sont facturés au moyen d'une clé de répartition dont le mécanisme est décrit à l'annexe 2.

b. Les polices d'assurances

Elles sont négociées annuellement au niveau du groupe INDIGO, afin de bénéficier d'économies d'échelles et regroupent :

- la Responsabilité Civile d'exploitation,
- la police Dommages parcs et locaux d'exploitation.

Elles sont affectées à chaque site d'exploitation au prorata du chiffre d'affaires généré par celui-ci.

c. Les charges financières

Quel que soit le mode de financement de l'ouvrage ou du contrat (emprunt ou fonds propres), il en résulte nécessairement une charge financière représentative du coût de ce financement.

Au sein du groupe INDIGO, il est réalisé une affectation standard de cette charge financière. Pour l'exercice 2023, il est appliqué un pourcentage de 4.8 % à la valeur non amortie, hors incidences des éventuelles dépréciations d'actifs au 31/12/2023. Le taux est revu annuellement à compter de l'exercice 2018 afin de refléter le coût d'endettement du groupe INDIGO et l'évolution de la conjoncture économique.

* *
*

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat de l'exercice ont été établis dans le respect des principes généraux comptables et conformément aux conventions, règles et méthodes d'évaluation générales comptables. Les comptes arrêtés au 31 décembre 2023 ont été préparés dans le respect des conventions générales prescrites par le plan comptable général, issu du règlement ANC n° 2016-07.

Par ailleurs, la société applique les dispositions comptables du règlement ANC n°2015-06 relatif au fonds commercial et au mali technique. L'application de ce règlement n'a pas d'incidence sur les comptes de la société.

La méthode de base retenue pour l'évaluation du patrimoine de la concession est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

(a) Les concessions

Sous cette rubrique figurent les droits d'entrée versés pour l'exploitation de certains parcs de stationnement ainsi que les immobilisations du domaine concédé incluant tout type d'immobilisations, revenant au concédant sans indemnité, au terme normal du contrat de concession. Il s'agit principalement :

- de gros-œuvre et de certains biens non renouvelables. Ces biens sont évalués à leur coût historique. Ces ouvrages ainsi que les droits d'entrée sont amortis linéairement sur la durée des contrats concernés sauf pour certains qui ont été dotés, à leur origine, d'un plan d'amortissement progressif.

- d'agencements renouvelables, d'installations techniques et de matériels amortis linéairement sur la durée probable d'utilisation.

(b) Les autres immobilisations incorporelles

Sous cette rubrique figurent notamment les logiciels. Ils sont amortis selon leur nature sur des durées variant de 1 à 5 ans.

2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent les investissements propres à la société. Il s'agit de :

(a) constructions :

Parcs en pleine propriété ou bien acquis dans le cadre de baux à construction ou de baux emphytéotiques. Ces immobilisations sont évaluées et amorties linéairement sur une durée de 30 à 50 ans.

(b) matériels et outillages et autres immobilisations corporelles :

Ces éléments sont évalués à leur coût d'acquisition et amortis selon la durée de vie du bien. Les durées les plus couramment pratiquées sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Installation technique, matériel et outillage	2 à 30 ans	linéaire
Installation générale, agencement, aménagement	7 à 10 ans	linéaire
Matériel de transport	4 ans	linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	linéaire
Mobilier	7 à 9 ans	linéaire

La société applique les modalités d'amortissements dites de durée de vie utile. Ces modalités consistent à amortir le dernier renouvellement sur la durée résiduelle du contrat.

3. Provisions

Renouvellement et grosses réparations :

Sauf obligation contractuelle il n'est pas constitué de provision de renouvellement ou grosses réparations dans la mesure où ces dépenses sont immobilisées selon les méthodes décrites aux points 1 et 2.

GESTION DES FRAIS DE STRUCTURE Exercice 2023

A. Description du mécanisme de gestion des frais de structure du groupe INDIGO

Conformément aux règles d'organisation du groupe INDIGO, motivée par des objectifs de rationalisation et d'harmonisation des moyens mis en œuvre, la Société Délégataire confie aux sociétés compétentes du groupe, la société Indigo Park et la société Indigo Group depuis 2015, des missions de prestations de services pour l'exploitation des sites gérés par le groupe.

Les moyens des sociétés Indigo Park et Indigo Group comprennent ainsi les services dits communs correspondant aux services administratifs et fonctionnels du groupe INDIGO répartis géographiquement entre le siège social à Puteaux et les Directions Régionales.

Cette organisation permet aux sociétés Indigo Group et Indigo Park de disposer de moyens, notamment humains, importants et spécialisés, au bénéfice de l'ensemble des sociétés du groupe.

Ces frais de structure sont supportés par la Société Délégataire selon la méthode décrite ci-dessous.

B. Clé de répartition des frais de structure - Eléments chiffrés

La clé de répartition des frais de structure repose sur le chiffre d'affaires.

Les conventions de prestations de services internes du groupe prévoient, comme c'est l'usage communément admis dans l'OCDE, une refacturation basée sur l'assiette réelle des dépenses des sociétés Indigo Park et Indigo Group, ramenée à la quote-part de chiffre d'affaires du contrat dans le chiffre d'affaires consolidé.

La convention de licence de marque prévoit une rémunération basée sur un pourcentage de chiffre d'affaires, ici encore dans le cadre d'un usage communément admis dans l'OCDE.

Ainsi, concernant l'exercice 2023, l'affectation des frais de structure correspond à 8,96% du chiffre d'affaires du contrat de délégation de service public.

C. Gestion de l'Activité par les frais de structure

Indigo Park assure ainsi des missions de gestion technique, administrative, commerciale et comptable afférente à l'exploitation et exécute toutes les tâches relevant d'une gestion courante de ladite exploitation. A cette fin, la Société Indigo Park remplit notamment les missions suivantes :

1. Exécution directe de l'activité

- Recrutement et gestion administrative du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,
- Etablissement de la paie du personnel,
- Suivi des litiges et des contentieux prud'homaux,
- Animation des instances sociales représentatives et relations avec les syndicats patronaux et des salariés,
- Mise en œuvre du plan de formation professionnelle continue,
- Etablissement des statistiques d'exploitation, des rapports d'activité et de tous autres documents auxquels la société est assujettie légalement ou contractuellement.

2. Missions d'exploitation

- Suivi technique des sites de stationnement (parcs ou voirie) dont la gestion a été confiée à la Société ou dont elle est propriétaire et de leurs équipements,
- Entretien des sites précités,
- Maintenance et entretien des équipements précités,
- Choix des et relations avec les fournisseurs, le cas échéant conformément aux et avec le bénéfice des conditions d'achat propres au groupe INDIGO,
- Collecte des recettes pour le compte de la Société ou de ses clients amont,
- Relations avec les clients amonts,
- Relations avec les usagers/utilisateurs, notamment dans le cadre du Centre de Relation Clients (le « CRC ») ainsi que du Centre National de Télé-Opération (le « CNTO ») ou des Centres Régionaux de Télé-Opération (les « CRTO »),
- Mise en œuvre de la politique de qualité et de services du Groupe, ainsi que de sa charte graphique et de ses normes en matière d'aménagement et de signalétique mais aussi de politique environnementale,
- Application des dispositions contractuelles et réglementaires,
- Application et contrôle du respect des règles de sécurité,
- Recrutement et gestion du personnel nécessaire à l'exécution de l'Activité,

- Etablissement des statistiques, des rapports d'activité et plus généralement de tous autres documents à la production desquels la Société est assujettie légalement ou contractuellement, aux fins de validation par la Société et envoi par cette dernière, en tant que de besoin, aux destinataires concernés,
 - Définition des conditions d'exploitation et surveillance générale de l'exploitation.
3. Missions commerciales
- Etudes de marché,
 - Prospection de marché,
 - Animation commerciales, développement de la clientèle aval,
 - Etude des produits et tarifs.
4. Missions administratives
- Etablissement des règlements intérieurs,
 - Suivi de la réglementation spécifique à l'Activité,
 - Suivi des dossiers contentieux en demande ou en défense, qu'ils soient ou non liés à des sinistres couverts par une police d'assurance,
 - Suivi et rédaction de contrats et d'avenants,
 - Etablissement des contrats d'abonnement et de location ou de cession de droits d'occupation (dont les amodiations),
 - Gestion du programme d'assurances, comprenant la souscription des polices d'assurance bénéficiant directement ou indirectement à la Société, ainsi que la gestion complète des sinistres subis par la Société ou causés aux tiers dans le cadre de l'Activité,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel, la situation des fournisseurs ou la lutte contre la corruption.
5. Gestion de la société délégataire
- Gestion du système informatique et mise en place de nouveaux logiciels et équipements,
 - Contrôle de gestion, suivi budgétaire,
 - Elaboration, mise en place et suivi des procédures comptables,
 - Gestion de la trésorerie et des financements, négociation auprès des organismes bancaires des conditions de crédit ou de placement,
 - Tenue de la comptabilité et établissement des déclarations fiscales,
 - Etablissement de la consolidation et du reporting de gestion selon les normes appliquées par le Groupe INDIGO,
 - Relations avec les Commissaires aux comptes,
 - Gestion des réunions des organes sociaux et plus généralement toutes tâches relevant du droit des sociétés, ainsi que des délégations de pouvoirs en toutes matières,
 - Suivi de la conformité à la réglementation, notamment en ce qui concerne la protection des données à caractère personnel ou la lutte contre la corruption.

Indigo Group consent une licence d'utilisation de ses marques et noms de domaine à la Société Délégataire et lui apporte son expertise dans les domaines suivants :

1. Politique de marque
Définition, coordination de la politique d'image du Groupe en France et à l'international, validation des événementiels, de la communication externe et interne, actions de développement et de suivi propre au Groupe.
2. Stratégie, études, développement
Définition des axes de stratégie, du marketing et de la communication du Groupe, réflexion sur les opérations de croissance externe ou de partenariat, validation des opérations retenues, réalisation d'études de marché et d'une veille concurrentielle.
3. Financement
Opérations de financements long terme, gestion des taux d'intérêt et du change, cautionnements et garanties, opérations en capital, prêts, relations avec les banques et les organismes de notation, politique de financement.
4. Innovation
Promotion, coordination, impulsion et validation des innovations retenues.

5. Audit interne
Sécurisation des données informatiques et monétiques, de création de valeur des organisations.

Les sociétés Indigo Park et Indigo Group interviennent sous le contrôle et la responsabilité de la société Délégataire qui reste, en tout état de cause le seul et unique cocontractant de la collectivité délégante.



Information sur les moyens mis en œuvre permettant de veiller au respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de neutralité et de laïcité du service public

Article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 confortant le respect des principes de la République

Notre société assure la gestion d'un service public dans le cadre d'un contrat de concession.

Afin de vous informer au titre de nos obligations issues de l'article 1^{er}-II de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021, nous vous communiquons les mesures mises en œuvre par les sociétés du Groupe Indigo pour informer les personnes qui participent à l'exécution du service public, des obligations issues du respect du principe d'égalité des usagers devant le service public et des principes de neutralité et de laïcité du service public.

1. Moyens mis en œuvre au sein de l'organisation du Groupe Indigo

Les contrats de prestations de services internes du Groupe faisant intervenir la société Indigo Park intègrent désormais la référence au respect du principe d'égalité des usagers devant le service public, et des principes de laïcité et de neutralité du service public. Une clause a été insérée à cet effet, par avenant, reproduite ci-dessous :

Clause insérée par avenant aux contrats de prestation de services

Article 1 – Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et de l'exécution d'un service public

Dans le cadre du Contrat, il est rappelé que conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, l'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés.

Le Prestataire participant à l'exécution du service public, il s'engage à respecter les dispositions de la loi dans le cadre de l'exécution du Contrat. Et à ce titre, il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent



de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Il est précisé que la Société a l'obligation de communiquer à ses clients amont concernés, les dispositions contractuelles reprenant les obligations imposées aux personnes participant à la mission de service public dans le cadre de l'application de la loi susvisée. A ce titre, les termes du présent avenant seront communiqués aux clients amont concernés, ce que le Prestataire reconnaît et accepte.

En cas de manquement constaté au respect de l'égalité des usagers devant le service public et aux principes de laïcité et de neutralité du service public :

- le Prestataire prendra toutes les mesures nécessaires pour faire cesser le manquement et en justifiera sans délai à la Société ;*
- En cas de demande de mise à l'écart d'un agent affecté à l'exécution du service public de tout contact avec les usagers du service, le Prestataire devra examiner la demande et communiquer à la Société les mesures adaptées et proportionnées mises en œuvre. »*

Au sein de l'organisation de notre Groupe, les moyens mis en œuvre pour informer les collaborateurs concernés du respect des principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public sont à titre principal :

- L'intégration de ces principes et de leur respect dans le cadre du règlement intérieur des entreprises concernées du Groupe ;
- La mise à disposition d'une tenue de travail.

En cas de manquement par l'un de nos collaborateurs soumis aux obligations d'égalité de traitement des usagers, de laïcité et de neutralité dans le cadre de l'exécution du service public, le collaborateur s'expose aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise, étant rappelé que l'application d'une sanction relève de la seule politique générale de l'entreprise en matière de gestion des ressources humaines et que selon les principes de droit applicable, elle doit être adaptée et proportionnée et soumise à une confidentialité de la procédure.

Par ailleurs, une campagne de sensibilisation des personnels concernés et une formation spécifique des managers sera mise en place sur la période 2024 à 2025 (en cohérence avec le calendrier défini pour les agents de la fonction publique) permettant notamment de mettre en place les supports de sensibilisation ou de formation.



LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'ENTREPRISE : CLAUSE DE NEUTRALITE

En application des dispositions de l'article L1321-2-1 du code du travail, le règlement intérieur dispose depuis 2020 d'une clause de neutralité (loi n°2013-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels):

Article L1321-2-1 du code du travail :

Le règlement intérieur peut contenir des dispositions inscrivant le principe de neutralité et restreignant la manifestation des convictions des salariés si ces restrictions sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché.

S'agissant des principes de neutralité et de laïcité du service public, notre groupe a en 2022 actualisé la clause de neutralité des règlements intérieurs en vigueur, afin de faire expressément référence aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi n°2021-1109 du 24/08/2021 :

« Article Neutralité, extrait du Règlement Intérieur en vigueur depuis décembre 2022

En vertu de l'article L1321-2-1 du code du travail et des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1^{er}) confortant le respect des principes de la République, il est rappelé que les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé. Par conséquent, les salariés (...) affectés à des marchés publics ou à des concessions de service public doivent se conformer à ces principes et en assurer l'application. (...) »

MISE A DISPOSITION D'UNE TENUE VESTIMENTAIRE

Compte tenu des spécificités liées à notre métier, le Groupe Indigo met à la disposition de ses collaborateurs présents sur site une tenue vestimentaire de travail qui concourt au respect des principes de laïcité et de neutralité.



2. Moyens mis en œuvre à l'égard des tiers/personnes extérieures au Groupe Indigo et intervenant sur les sites et ouvrages que nous gérons.

Les prestations confiées à des tiers intervenant sur les sites que nous gérons portent principalement sur les missions suivantes : le nettoyage, la fourniture de consommables, la surveillance, la maintenance-réparation ou l'intervention d'organisme de contrôle des équipements et installations.

Pour ces prestations confiées à des tiers, nous avons engagé une démarche d'information et de sensibilisation de nos fournisseurs et prestataires qui se formalise par l'insertion dans la Charte achats responsables du Groupe Indigo, d'un paragraphe sur l'application du principe d'égalité de traitement des usagers, et des principes de laïcité et de neutralité attachés à l'exécution des contrats relevant de la commande publique et ayant pour objet l'exécution d'un service public.

Nous précisons que cette charte est annexée aux différents contrats que nous concluons avec nos partenaires, permettant ainsi de répondre à notre obligation d'information si ceux-ci participent à la mission de service public.

« Extrait de la Charte achats responsables du groupe Indigo :

8.8 Obligation spécifique applicable aux contrats relevant de la commande publique et à l'exécution d'une mission de service public

Certaines des prestations réalisées dans le cadre des activités du Groupe, interviennent sur un site exploité par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

A ce titre, et conformément à la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 (article 1 – paragraphe II) confortant le respect des principes de la République, les principes d'égalité des usagers devant le service public et les principes de laïcité et de neutralité du service public doivent être respectés dans le cadre de la gestion de ces sites, y compris lorsque cette gestion est assurée par un organisme de droit privé.

Il est rappelé que le respect de ces principes s'impose à toute personne à laquelle est confiée pour partie l'exécution de la mission de service public. Il lui appartient de prendre



les mesures adaptées à cet effet, et en particulier il veille à ce que ses salariés ou les personnes sur lesquelles il exerce une autorité hiérarchique ou un pouvoir de direction, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses, traitent de façon égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Tout Fournisseur reconnaît ainsi avoir été informé de l'existence de ces principes et de leur application dans les sites exploités par le Groupe au titre d'un contrat relevant de la Commande Publique et participant à l'exécution d'un service public.

3. Autres Moyens

En cas de réclamation relative au respect du principe d'égalité de traitement des usagers devant le service public et aux principes de neutralité et de laïcité du service public, nous précisons que les usagers bénéficient des canaux suivants :

Courrier : Indigo - 1 Place des Degrés - TSA 43214 – 92919 La Défense Cedex

Mail : service.client@group-indigo.com